

DISCUSSION DELIB 5

Le Maire : «Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Monsieur JAMMET et Madame DIOP. »

Monsieur JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, quelques commentaires. Le premier, vous créez 42 postes, vous en supprimez 29, soit un différentiel positif de 13 postes sur l'ensemble. Deux, vous créez 7 postes d'adjoint technique pour, en gros, remplacer des emplois précaires par des emplois stables. A mon avis, ça va dans le bon sens. Trois, vous créez 20 postes d'adjoint d'animation de 2^e classe, c'est-à-dire de transformation de vacation, donc payés à l'heure en poste pérenne, je trouve que c'est très bien. Recrutement pour répondre aux besoins en animation et en centres d'accueil, toujours très bien pour ce qui concerne l'intérêt des Mantais, à mon avis. Quatre, suite aux mobilités du personnel, retraite, concours, démission, etc..., vous créez 15 postes qui sont, à mon avis, dus notamment à l'avancement, ce qui est en soit est une bonne chose bien que le nombre de postes créés soit petit mais vous en supprimez de l'autre côté 29. Ce qui veut dire un différentiel négatif de 14. Ce qui veut dire qu'en gros, pour répondre à des besoins nouveaux sur lequel on peut tous être d'accord, vous affaiblissez, par contre, en partie, la réponse aux besoins courants avec le non remplacement d'une partie des départs dont plusieurs démissions, mutations qui sont dus à l'évidence du lourd climat qui pèse sur les agents communaux dont ils nous font part assez régulièrement. Je le réaffirme les conditions de travail et la motivation des salariés à œuvrer pour le service public et partant de là pour l'intérêt des mantais, il me semble que c'est une condition incontournable pour la satisfaction notamment des besoins des Mantaises et des Mantais et je crois qu'il n'est que temps, Monsieur le Maire, que vous vous penchiez sérieusement sur cette question et qui fait débat et qui fait problème dans cette Municipalité et que vous faisiez respecter, je dirais, les aspirations des salariés de la Ville, mais aussi leur dignité. Vous comprendrez que dans ces conditions j'émetts un vote d'abstention sur la délibération proposée. »

Le Maire : « Madame DIOP. »

Madame DIOP : « Bonsoir, Monsieur le Maire, nous trouvons qu'il est assez dommage qu'à chaque fois que vous devez nommer un poste, vous devez recruter dehors, alors qu'en commission, on nous a dit que vous aviez une CV-thèque qui était un potentiel vivier. Je pense qu'il faudra privilégier la promotion interne que de recruter toujours à l'extérieur. Je pense que les agents qui sont dans cette Municipalité, qui y sont depuis des années quand même, fournissent un travail et ils méritent cette promotion. Donc nous voulons savoir si ce poste, vous avez déjà quelqu'un en vue, sur les deux postes de responsabilité que vous nommez au n° 3, c'est-à-dire le poste de Directeur de Centre de Vie Sociale et le poste de responsabilité de l'Action Sociale. Nous voulons savoir si vous avez déjà des personnes en vue ou est-ce encore une nouvelle recrue de Poissy ou un proche de vos élus. Nous nous abstiendrons pour cette délibération, Monsieur le Maire. »

Le Maire : « Merci de ces commentaires, Madame DIOP. D'abord, comme vous le savez, à chaque fois qu'il y a un Conseil Municipal, il y a toujours des ajustements d'effectifs. C'est normal, nous sommes une grande maison puisque nous avons plus de mille feuilles de paie,

plus de mille salariés, évidemment une entreprise comme cela ça vit et ça doit s'adapter en permanence. Contrairement à ce que vous pensez, il n'y a jamais d'a priori et ce qui est important c'est qu'il puisse y avoir la meilleure adéquation pour les profils et les postes et ce n'est pas forcément la valeur qui n'attend pas forcément le nombre des années, comme le dit l'adage bien connu. Soyez assurée également que des recrutements se font, y compris d'ailleurs parmi de jeunes mantais qui sont très prometteurs, ce qui sera le cas pour probablement l'un de ces postes. Sur ce y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas par au vote ? C'est donc adopté. »